

## **Compte rendu du conseil syndical**

### **Séance du 18 septembre 2018 en mairie de Lombard**

Etaient présents : Sébastien Marsoudet, Marie-Laure Vuillermoz, Maryvonne Ragot, Dominique Prillard, Martine Dallavalle, Didier Gavignet, Philippe Edme, Benoît Hugues, Emmanuelle Chevroton, Gaëlle Cellier, Anne-Lise Humbert, Marc Jacquot, Sarah Faivre

Etaient absents : Anne-Claude Chretien

Etaient absents excusés : Blandine Gaudin

Secrétaire de séance : Dominique Prillard

**ORDRE DU JOUR :**

**- Rentrée scolaire 2018 :**

- \* nouvelle organisation du groupe scolaire
- \* Problème de ménage période estivale
- \* Travaux effectués par le SIPQ (alarme, grillage, téléphone...)
- \* Plan mercredi PEDT
- \* Equipement besoins matériels et informatique

**- Nouvelles du personnel**, nouvelle organisation  
Nouveaux contrats, décision du centre de gestion  
Adhésion contrat groupe assurance personnels

**- Francas**

Nouvelle responsable du secteur  
Retour sur les animations d'été  
Restauration scolaire : effectif, locaux, équipement, décision modificative extincteur  
Budget prévisionnel 2018  
Projet pédagogique

**- Cimetière** : jardin du souvenir, décision modificative, modification règlement cimetière

**- Divers :**

- Encaissement sinistres
- Tarif psychologue scolaire
- Vérification périodique électrique bâtiments, contrat APAVE
- Extincteur au centre de loisirs
- Décision modificative

Présence de Nathalie Jeannin, directrice du centre de loisirs de Quingey et de Mme Dornier responsable des Francas sur notre secteur.

➤ **Compte rendu de la réunion du 12 juin 2018**

Le compte rendu du conseil syndical du 12 juin 2018 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Rentrée scolaire 2018**

La rentrée scolaire s'est effectuée avec 9 classes, suite à la décision de l'académie de Besançon concernant la fermeture conditionnelle d'une classe dans l'attente du comptage le jour de la rentrée.

Suite au comptage la 10<sup>ème</sup> classe a été ouverte pour un an.

\* Nouvelle organisation du groupe scolaire : suite à la fusion un seul directeur pour le groupe scolaire, Mr DELOYE est le nouveau directeur, ce qui facilite le travail avec le syndicat et permet de travailler en osmose avec toute l'équipe.

D'ailleurs les élus ont été invités pour la première fois à une séance de travail dans le cadre de la prérentrée.

Le nouveau psychologue scolaire , Mr Cuxac, a besoin d'un logiciel spécifique qui coûte 1 897.20 € HT, 2 276.04 € TTC, vu qu'il intervient dans différentes communes, le conseil syndical décide de demander aux collectivités concernées par son intervention une participation égale au coût TTC divisé par le nombre de collectivités concernées.

**\* Problème de ménage en période estivale**

Suite à la suppression des TAP, les agents du syndicat lors des entretiens en juin ont été prévenus des incidences sur leur contrat, emploi du temps.

Des simulations de contrat avec annualisation ont été effectuées, avec les semaines de travail pendant les vacances scolaires de cet été.

La semaine avant la rentrée, le ménage à l'école élémentaire n'avait pas été fait, le syndicat a fait intervenir une entreprise pour effectuer l'entretien de la moitié des salles, et l'agent devait effectuer l'autre moitié, ce qui ne fut pas le cas.

Constatant son absence sur le poste de travail, une entrevue avec cet agent a eu lieu le mardi 28 août matin, à l'issue de cet entretien en présence de P. Edme, G. Cellier et J. Detouillon ; Mme DaSilva nous a assuré que le travail serait effectué dès le mercredi.

Ce qui n'a pas été le cas, donc dans l'urgence l'entreprise est intervenue pour assurer ce ménage.

Une lettre recommandée a été envoyée à cet agent.

**\* Equipement, besoin matériels et informatique**

Suite au regroupement, un seul réseau informatique sera nécessaire, un devis sera demandé aux 2 entreprises de maintenance informatique afin de se positionner sur cette nouvelle mise en place, ce nouveau contrat sera vu lors du prochain conseil syndical.

Le syndicat a la possibilité dans le cadre de l'Ecole Numérique Innovante et Ruralité (ENIR) de bénéficier de 50 % de subvention de l'Etat pour l'achat d'équipements numériques notamment des vidéoprojecteurs interactifs. L'enveloppe minimum doit être de 4 000 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres :

- décide d'engager une dépense de 5 000 € pour l'achat de matériel dans le cadre de l'École Numérique Innovante et Ruralité.

**\* Travaux effectués par le syndicat**

L'alarme anti-intrusion a été installée.

Installation d'un téléphone sans fil avec antenne pour la direction, une ligne téléphonique sera supprimée.

**- Nouvelles du personnel, nouvelle organisation**

Suite à la saisine du comité technique du centre de gestion, suite aux refus des agents concernés, les représentants du personnel ont donné un avis défavorable, le syndicat est amené à revoir la nouvelle organisation.

Il convient donc de trouver des heures de travail à effectuer afin de conserver le temps de travail de 3 agents qui sont à 35 heures mais qui n'effectuent pas actuellement ces 35 heures.

**Adhésion contrat groupe assurance personnels :**

Les collectivités ont des obligations à l'égard de leur personnel, elles doivent supporter le paiement des prestations en cas d'absence pour raison de santé et de décès.

Le contrat actuel arrive à échéance au 21 décembre 2018, suite à la consultation lancée par le centre de gestion du Doubs, le candidat retenu est le même qu'auparavant le groupement CNP Assurance / SOFAXIS.

Le syndicat ayant des agents CNRACL et IRCANTEC, il convient d'établir les 2 contrats proposer. Le conseil syndical à l'unanimité

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

- Courtier/Assureur : **Sofaxis / CNP**
- Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

- Régime : **capitalisation** (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

- Conditions :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- taux : 5.95 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit

- public :

- taux : 1.10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

### ➤ Francas

Mmes Jeannin et Dornier :

Malgré la diminution des effectifs au groupe scolaire, nous constatons une augmentation des effectifs au centre de loisirs avec une moyenne de 118 enfants en restauration.

Ce qui implique un manque de places et de personnels.

Une solution peut être trouvée avec 2 agents du syndicat qui doivent effectuer plus d'heures.

Les Francas font un appel aux élus du syndicat, afin de trouver des personnes intéressées pour effectuer des heures par semaine au centre de loisirs.

\* plan mercredi, PEDT

Résultat du sondage effectué par les Francas :

- 96 retour, 40 familles ont répondu être intéressées par un accueil le mercredi soit 67 enfants.
- 42 % soit 17 familles souhaitent tous les mercredis
- 24 familles ont besoins d'un accueil pour la journée complète avec repas
- 21 familles souhaitent une garderie le matin
- 

Mme Dornier explique que la CAF dans le cadre du CEJ, ne financera pas les heures nouvelles des mercredis qui sont passés en périscolaire, mais uniquement dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) soit 0.5 € où PSO bonifiée 1 € par heure et par enfant.

Proposition tarifaire :

- simulation avec le tarif actuel pendant les vacances : si 18 enfants et journée complète avec repas le coût serait entre 6.95 € et 11.75 €

Le coût pour le syndicat serait d'environ 11 500 € (- 2 500 € si PSO bonifiée)

- tarif mise en place dans d'autres collectivités, participation des familles de 8 à 16 € et un coût pour le syndicat de 12 900 € (- 2 500 € si PSO bonifiée)

Après une longue discussion des élus sur la mise en place d'un accueil le mercredi et un tour de table, le conseil syndical décide avec 8 voix pour la mise en place d'une journée complète le mercredi, 2 voix pour la mise en place du mercredi matin seul, 1 voix pour la mise en place du mercredi avec repas et 2 abstentions :

- décide la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi toute la journée avec repas
- décide à l'unanimité la mise en place des tarifs bonifiés pour les familles selon le barème 8 €, 10 €, 14 €, 15 € et 16 €

Projet Educatif de Territoire (PEDT) : le renouvellement du PEDT permettrait de diminuer les effectifs d'encadrement. Il sera donc renouvelé.

\* décision modificative budgétaire CLSH pour l'achat d'un extincteur afin d'être dans la légalité soit :

- création de crédit à l'article 2158 pour 300 €, somme à prendre sur l'excédent d'investissement existant au budget.

### ➤ Cimetière

- Suite à diverses requêtes de personnes concernant le Jardin du Souvenir, un devis a été demandé pour la mise en place de galet gris clair sur 11 m<sup>2</sup>.

- Règlement : la dimension des concessions est de 2m<sup>2</sup> ou 4 m<sup>2</sup> pour les caveaux et l'espace inter-tombe est de 40 cm.

Avant qu'il n'y ai un règlement les entreprises pouvaient empiéter sur la concession voisine, afin d'éviter tout problème, il est proposé au syndicat de pouvoir réduire ou augmenter cet espace à son souhait.

Le syndicat à l'unanimité, accepte de modifier le règlement du cimetière soit dans l'article 9 ajout de « la collectivité se laisse le droit de réduire ou augmenter l'espace inter-tombe qui est actuellement de 0.40 m ».

## ➤ Divers

\* Encaissement sinistres :

Suite au sinistre du 03 mai 2018 correspondant au dommage sur l'ascenseur de la médiathèque, le conseil syndical, à l'unanimité des membres accepte le remboursement de AVIVA soit 671 €.

Suite au sinistre du 03 mai 2018 correspondant au dommage électrique à l'école, le conseil syndical, à l'unanimité des membres accepte le remboursement de AVIVA soit 1 616.43 € et un remboursement différé de 811.48 €.

\* Vérification périodique électrique bâtiments, contrat APAVE

Afin d'être en conformité avec le code du travail, les installations électriques des bâtiments intercommunaux et des ascenseurs/élévateurs doivent être contrôlés périodiquement par un organisme accrédité ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'offre de l'APAVE avec un surcoût la première année est acceptée à l'unanimité, soit :

- 2018 : 689 € HT

- 2019 : 530 € HT

- 2020 : 530 € HT

\* Médiathèque

ML Vuillermoz s'interroge sur l'assurance du syndicat au niveau des bénévoles, il convient de vérifier avec le cabinet d'assurance.

S. Marsoudet : l'école propose aux parents d'effectuer des abonnements à des magazines, est-ce que la médiathèque ne pourrait pas s'abonner afin de pouvoir mettre ces magazines à dispositions des enfants qui le souhaitent ?

Désherbage : le conseil syndical à l'unanimité des membres présents, accepte le désherbage de 281 documents à la médiathèque de Quingey.

\* S. Faivre : pour information

Des enfants de gens du voyage ont été inscrits à l'école le jour de la rentrée, sur les 2 familles une est bien domiciliée à Quingey donc les enfants peuvent être inscrits à Quingey, par contre une autre famille est installée illicitement donc les enfants peuvent être accueillis provisoirement mais pas inscrits (décision du conseil municipal de Quingey)

Secrétariat : pour information sur Amancey le secrétariat du syndicat scolaire représente un mi-temps.

Une réflexion est menée au niveau intercommunal pour étudier une solution pour un secrétariat mutualisé.

Fin des débats